



Expulsion par mon proprietaire

Par **pocyou**, le **23/03/2008** à **23:20**

bonjour,

je suis locataire depuis 6 mois et mon proprio est venu tapé a ma porte ce matin et veux que l'on s'en aille!!

j'ai un bail de trois ans et il me dit qu'il a le droit de me demander de partir dans les 3 mois parce qu'il vend la maison..il ne peut plus payer les frais que engendre cette maison..il doit refaire la fosse septique et nous mettre le canal de provence depuis 6 mois parce que le forage ne marche presque plus et on a presque plus d'eau...il a meme ajouter que les deux derniers on ne paierait pas le loyer car il ne peut nous rendre la caution de 1800 euros..quels sont nos droits s'il vous plait?

il se permet meme de venir a tout bout de champs sur le terrain,car il a garde une clé du portail et il vient comme a sans prevenir...lui ou son pere...il a ferme le garage a cle et depuis 6 mois on attend qu'il le vide pour que l'on puisse mettre des affaires dedans...sur le terrain il y a meme 2 voitures a lui et un bateau et nous betement on attend gentilleement qu'il les enleve pour mettre ce que l'on veut a la place,il nous fait des promesses depuis 6 mois et maintenant il veut nous mettre a la porte...!!!quels sont nos droits s'il vous plait je suis desesperée... merci

Par **Mike46**, le **24/03/2008** à **09:11**

Bonjour,

Tout d'abord il n'a pas le droit de vous mettre dehors n'importe quand et surtout n'importe comment.

Pour être concret il ne peut vous demandez de quitter votre logement uniquement à la fin du bail en vous le signifiant par lettre recommandée avec AR au moins 6 mois avant la fin de

celui-ci.

Cependant il peut vendre le logement "occupé" en transmettant votre bail au moment de la vente au nouveau propriétaire.

J'espère avoir répondu à votre question.

Cordialement

Par **pocyou**, le **24/03/2008** à **09:45**

merci beaucoup de votre rapidité...

par contre est ce que je peux faire quelque chose pour qu'il fasse les travaux necessaires quand meme?et qu'il enleve ses biens de la propriete?est ce que j'ai le droit de mettre un cadena sur le portail pour qu'il ne rentre plus?est ce qu'il faut que je saissise un huissier par exemple?merci